

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B483-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B483

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc – Agrément d'acquéreur lot 11, 13 et 13 bis

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobrier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

05_1_02

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc – Agrément d'acquéreur des lots 11, 13 et 13 bis

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la commercialisation de la première tranche de la ZAC communautaire de Bertoire 2 sur la commune de Lambesc et conformément au traité de concession, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » sollicite la CPA pour donner des agréments d'acquéreur en vue de céder trois lots à deux entreprises.

Exposé des motifs :

La ZAC de la Bertoire 2 est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2011 et a été créée en 2006 par la CPA dans le but d'offrir des terrains d'activités aux entreprises artisanales et industrielles de tailles moyennes. Cette ZAC s'étend sur 17 ha au total et sera réalisée en plusieurs tranches successives. Les travaux d'aménagement de la 1ère tranche, en extension directe de la zone existante sont

terminés et permettent la commercialisation d'une vingtaine de lots de 1000 à 6000 m².

La SPLA est chargée de la commercialisation des terrains en concertation avec le concédant, notamment dans le cadre des instances de suivi de la concession : comité technique et comité de pilotage. De plus, conformément à l'article 25 du traité de concession, « toutes les cessions, concessions d'usage, locations...seront validées par le concédant par délibération de l'autorité compétente ». Préalablement à cet agrément, le comité de pilotage de la ZAC examine et donne un avis sur chaque demande d'entreprise.

Le comité de pilotage du 9 juillet dernier a examiné les demandes d'implantation de deux entreprises qui souhaitent s'implanter sur la zone. Il s'agit :

- De la société VEZIEN qui se positionne sur le lot n°11. Cette entreprise est spécialisée dans la vente et le service après vente de matériels industriels de blanchisserie produits et conçus selon des normes de qualité et de sécurité certifiées ISO9001 et 14001 et souhaite implanter sur la zone notamment un entrepôt ;
- De la société TREKKING qui se positionne sur les lots 13 et 13bis. Cette société est spécialisée dans la production de tentes de toit et souhaite implanter sur la zone un entrepôt avec projet d'embauche de 15 personnes.

Lots	Entreprises	Superficie en m²	Activités	Prix HT /m²	Prix HT
11	VEZIEN	2 368	Vente et service après vente de matériels industriels de blanchisserie	60	142 080
13 et 13bis	TREKKING	2 322	Fabrication matériel de camping	60	139 320

Ces entreprises correspondent aux critères de sélection et les montants d'acquisition des lots sont conformes à la grille de prix de commercialisation de la ZAC. Ces demandes ont reçu un avis favorable du comité de pilotage du 9 juillet dernier.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

VU la délibération n°2005_A320 du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc;

VU la délibération n° 2006_A296 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 créant la ZAC ;

VU la délibération n°2008_A077 du Conseil communautaire du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau communautaire du 21 janvier 2011 décidant la concession d'aménagement de la ZAC de Bertoire 2 à la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le traité de concession de l'opération à la SPLA Pays d'Aix Territoires notifié le 21 avril 2011 et notamment son article 25 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières ;

VU l'avis du comité de pilotage de la ZAC du 09 juillet 2014 ;

VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 10 novembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'agréer les sociétés VEZIEN et TREKKING ou toute personne physique ou morale que ces dernières se réservent de désigner, comme acquéreurs des lots 11, 13 et 13bis conformément au plan ci-joint ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire et notamment les Cahiers des Charges de Cession de Terrain propres à ces lots ;

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc – Agrément d'acquéreur lot 11, 13 et 13 bis

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014